



À vos plumes



Règlement du concours de Nouvelles organisé par les Bibliothèques Pour Tous du 15^{ème} arrondissement

Article 1

Les Bibliothèques Pour Tous du 15^{ème} arrondissement organisent un concours de nouvelles.

La nouvelle sera adressée, en 1 exemplaire, au choix:

- par courriel à l'adresse suivante : nouvelles15cbpt@gmail.com , le courriel devra avoir pour objet « concours de nouvelles »
- par courrier à l'adresse suivante : CBPT AD Paris Métropole, concours de nouvelles 15, 22 rue Cauchy 75015 Paris.

Date limite d'envoi des nouvelles : 19 mars 2016 à minuit.

Article 2

Les participants au concours devront rédiger en français une nouvelle inédite commençant par : « Sur le parvis de la mairie du 15^{ème} arrondissement, elle attend... »

Une nouvelle est un récit court qui tourne autour d'un évènement et avec peu de personnages. Sa fin peut être une chute ou laisser libre cours à l'imagination du lecteur.

Les textes seront dactylographiés.

Article 3

La nouvelle devra comporter un **titre** sur la première page et comporter 4 à 5 pages en format A4 21 x 29.7 cm. La nouvelle devra être rédigée sous format Word, avec pour police Times New Roman, de taille 12, avec un interligne de 1,5. Les pages doivent être numérotées. Une marge à gauche de 2,5cm est nécessaire pour faciliter le travail du jury.

Aucun élément ne doit permettre d'identifier son auteur (nom, signature, symbole ...)

Article 4

Les critères de jugement porteront sur :

- La qualité littéraire des textes.
- Une construction cohérente du récit.
- Le respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation.

Article 5

Ce concours est gratuit et réservé aux amateurs. Il est ouvert aux habitants du quinzième arrondissement de Paris et aux lecteurs des Bibliothèques Pour Tous du 15^{ème} participantes, Cadix, Cauchy, Croix Nivert, Sèvres Breteuil et hôpital Cognacq Jay. L'adresse des bibliothèques est mentionnée ci-dessous.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte.

Ce concours de nouvelles se réalise de manière anonyme. Chaque participant doit remplir une fiche séparée d'inscription au concours qui permettra de pouvoir le primer et de garantir son anonymat. La feuille d'inscription est disponible sur le site cbpt-paris.org ou en bibliothèque. Sont renseignés les nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, titre de la nouvelle. La fiche est à joindre à la nouvelle.

Article 6

Les 3 meilleurs textes seront primés et bénéficieront d'une publication en recueil.

Chaque auteur lauréat recevra un exemplaire de ce recueil et des chèques-livres d'une valeur de 150€ pour le premier, 100€ pour le second, 50€ pour le troisième.

Les lauréats seront personnellement avertis.

Article 7

Les participants s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte.

Article 8

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles est insuffisant, ou de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses propres critères.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera possible.

Article 9

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement, des décisions du jury ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier les textes primés dans un recueil qui sera mis à la disposition des lecteurs des Bibliothèques Pour Tous sans aucune perception de droits.

Article 10

La date limite d'envoi des textes est fixée au 19 mars 2016. Les textes ne seront pas restitués. Les lauréats seront prévenus par téléphone ou par courriel. Toutefois l'annonce du classement des lauréats se fera lors de la remise des prix. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

Adresses des Bibliothèques Pour Tous participantes

Cadix : 11 ter rue de Cadix

Cauchy : 22 rue Cauchy

Croix Nivert : 65/67 rue de la Croix Nivert

Sèvres Breteuil : 84 avenue de Breteuil

Hôpital Cognacq Jay : 11 rue Eugène Millon